

**CERACOL 80**

Version 5

Date de révision 01/04/2021

Date d'impression 08/23/2021

**SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit : CERACOL 80

**Détails concernant le fabricant ou le fournisseur**

Société : BYK USA Inc.  
524 South Cherry Street  
Wallingford CT 06492  
Téléphone : (203) 265-2086  
Visitez notre site Web : [www.byk.com](http://www.byk.com)  
Adresse e-mail : [BRIEF.BYK.NAFTA@altana.com](mailto:BRIEF.BYK.NAFTA@altana.com)

Numéro d'appel d'urgence : 203-265-2086; CHEMTREC 1-800-424-9300 / +1  
703-527-3887

**Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation**

Utilisation recommandée : Additif à base de cire

Restrictions d'utilisation : Reportez-vous à la section 15 pour les restrictions qui peuvent s'appliquer

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification SGH**

Liquides inflammables : Catégorie 2  
Irritation oculaire : Catégorie 2A  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Catégorie 3 (Système nerveux central)

**Éléments d'étiquetage SGH**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

**CERACOL 80**

Version 5

Date de révision 01/04/2021

Date d'impression 08/23/2021

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage/antidéflagrant.  
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

**Stockage:**

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

**Élimination:**

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Autres dangers**

Aucun(e) à notre connaissance.

**SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Substance/mélange : Mélange

Nature chimique : Dispersion de cire de carnauba

**Composants dangereux**

**CERACOL 80**

Version 5

Date de révision 01/04/2021

Date d'impression 08/23/2021

| Composant | No.-CAS | Concentration (%) |
|-----------|---------|-------------------|
| Butanone  | 78-93-3 | >= 82 - < 83      |

**SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Evacuer à l'air. Appeler un médecin immédiatement. Le personnel qualifié devrait administrer la respiration de délivrance si la respiration s'est arrêtée et CPR si le coeur s'est arrêté.
- Consulter un médecin après toute exposition importante.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement avec l'eau et savon. L'irritation se développe, appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux pendant au moins 15 minutes. Requérir une assistance médicale.
- Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir; risque d'aspiration. Diluer avec 1 à 2 verres d'eau. Obtenir une aide médicale si un vomissement spontané garde la tête plus basse que les hanches afin de prévenir l'aspiration dans les poumons.  
Ne jamais rien donner par voie orale à une personne inconsciente.
- Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**CERACOL 80**

Version 5

Date de révision 01/04/2021

Date d'impression 08/23/2021

Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Pas d'information disponible.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyens d'extinction appropriés : Mousse  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Pas d'information disponible.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.  
Pas sensible à l'impact mécanique.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone

Information supplémentaire : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
Conserver à l'écart des agents oxydants.

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.  
  
Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Éliminer toute source d'ignition. Ventiler l'espace si utilisé à l'intérieur. Porter un appareil respiratoire autonome.  
  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Enlever toute source d'ignition.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêchez le matériel renversé d'entrer dans la terre, l'eau et/ou l'air en employant des méthodes appropriées de retenue.  
  
Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

**CERACOL 80**

Version 5

Date de révision 01/04/2021

Date d'impression 08/23/2021

Méthodes et matériel de  
confinement et de nettoyage

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

: Porter un appareil respiratoire autonome. Arrêter la fuite.  
Endiguer et contenir le débordement.  
Absorber avec une matière appropriée. Utiliser des pelles ne produisant pas d'étincelles pour ôter ce produit.

Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.  
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

**SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

Conseils pour une  
manipulation sans danger

: Nocif par contact avec la peau.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
Avant des opérations de transfert, contrôler que tout l'équipement est mis à la terre.  
Des récipients devraient être fondus en étant vidés.  
Les vapeurs peuvent s'éloigner du lieu de travail avant de s'enflammer/avant un retour de flamme vers la source des vapeurs.  
Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.  
Manipuler comme un produit chimique industriel.

Éviter la formation d'aérosols.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Conditions de stockage  
sures

: Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

**CERACOL 80**

Version 5

Date de révision 01/04/2021

Date d'impression 08/23/2021

Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Défense de fumer.

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Conserver à l'écart des agents oxydants.

**SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE****Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base     |
|------------|---------|------------------------------------|---------------------------------------------------|----------|
| Butanone   | 78-93-3 | TWA                                | 200 ppm                                           | ACGIH    |
| Butanone   |         | STEL                               | 300 ppm                                           | ACGIH    |
| Butanone   |         | TWA                                | 200 ppm<br>590 mg/m <sup>3</sup>                  | OSHA Z-1 |
| Butanone   |         | TWA                                | 200 ppm<br>590 mg/m <sup>3</sup>                  | OSHA P0  |
| Butanone   |         | STEL                               | 300 ppm<br>885 mg/m <sup>3</sup>                  | OSHA P0  |

**Mesures d'ordre technique** : Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

**Équipement de protection individuelle**

Protection respiratoire : A moins que le moniteur d'air montre que les niveaux de vapeurs/brumes/poussières sont inférieurs au seuil admissible d'exposition porter un respirateur correctement ajusté (approuvé NIOSH) pendant l'exposition au produit.

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains

Matériel

: caoutchouc butyle

Remarques

: Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection des yeux

: Lunettes de sécurité  
Lunettes de sécurité à protection intégrale

**CERACOL 80**

Version 5

Date de révision 01/04/2021

Date d'impression 08/23/2021

|                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                   | Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure<br>Lunettes de sécurité à protection intégrale<br>Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Protection de la peau et du corps | : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.<br>Vêtements étanches<br>Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.                                                                                                                                                                               |
| Mesures d'hygiène                 | : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.<br>Porter des vêtements de travail propres, à manches longues et couvrant les jambes.<br>Des vêtements protecteurs et résistants aux produits chimiques doivent être portés si il y a possibilité d'éclaboussements.<br>Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.<br>Ne pas fumer pendant l'utilisation.<br>Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. |

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

|                                                       |                                                                  |
|-------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| Aspect                                                | : dispersion                                                     |
| Couleur                                               | : jaune                                                          |
| Odeur                                                 | : caractéristique                                                |
| Seuil olfactif                                        | : Donnée non disponible                                          |
| pH                                                    | : 3.5, Concentration: 100 % (68 °F (20 °C))                      |
| Point de fusion/point de congélation                  | : -123 °F (-86 °C)                                               |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | : 174 °F (79 °C)                                                 |
| Pression de vapeur                                    | : Donnée non disponible                                          |
| Point d'éclair                                        | : 21 °F (-6 °C)<br>Méthode: 49 (Pensky-Martens), coupelle fermée |
| Limite d'explosivité,                                 | : 11.5 % (v)                                                     |

**CERACOL 80**

Version 5

Date de révision 01/04/2021

Date d'impression 08/23/2021

supérieure

Limite d'explosivité, inférieure : 1.8 % (v)

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative/Densité  
spécifique : Donnée non disponibleDensité : 0.83 g/cm<sup>3</sup> (68 °F (20 °C))

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : non miscible

Solubilité dans d'autres  
solvants : Donnée non disponibleCoefficient de partage: n-  
octanol/eau : Donnée non disponible

Température d'inflammation : Donnée non disponible

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé  
selon les prescriptions.Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé  
selon les prescriptions.Possibilité de réactions  
dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé  
selon les prescriptions.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.



**CERACOL 80**

Version 5

Date de révision 01/04/2021

Date d'impression 08/23/2021

Matières incompatibles : Acides forts et oxydants forts

Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Informations sur les voies d'exposition probables**

Inhalation

Yeux

Contact avec la peau

Absorption par la peau

**Toxicité aiguë****Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : 3,318 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

**Composants:****78-93-3 Butanone:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2,737 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 20 mg/l

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 8,000 mg/kg

**Corrosion cutanée/irritation cutanée****Composants:****78-93-3 Butanone:**

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Pas d'irritation de la peau

BPL: oui

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire****Produit:**

Remarques: Provoque une sévère irritation des yeux.

**Composants:****78-93-3 Butanone:**

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation des yeux

**CERACOL 80**

Version 5

Date de révision 01/04/2021

Date d'impression 08/23/2021

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**Composants:****78-93-3 Butanone:**

Type de Test: Test de Buehler

Voies d'exposition: Dermale

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

BPL: oui

**Cancérogénicité****IARC**

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

**OSHA**

Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des cancérigènes réglementés.

**NTP**

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par NTP.

**Toxicité à dose répétée****Produit:**

Remarques: L'absorption des solvants par inhalation et/ou par contact cutané répété peut resulter en d'éventuelles lésions du foie et/ou des reins.

Des études ont associé une exposition aux solvants répétée et prolongée au cours du travail, avec des lésions permanentes du cerveau et du système nerveux.

Concentration et inhalation intentionnelles des vapeurs peuvent être dangereuse et mortelles.

**Expérience de l'exposition humaine****Produit:**

Inhalation:

Symptômes:

De fortes concentrations sont irritantes pour les voies respiratoires. Peut causer maux de tête, étourdissement, nausée, vomissement, ainsi que dépression du SNC (sommolence, perte de coordination, fatigue).

**CERACOL 80**

Version 5

Date de révision 01/04/2021

Date d'impression 08/23/2021

Contact avec la peau:

Symptômes:

Le contact avec la peau peut probablement provoquer une irritation.

Contact avec les yeux:

Symptômes:

Le contact avec la peau peut probablement provoquer une irritation.

Ingestion:

Symptômes:

L'ingestion provoquera probablement l'irritation de la voie digestive; des fortes dosages peut causer une dépression du SNC.

**Information supplémentaire****Produit:**

Remarques: Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements., Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques., Les solvants risquent de dessécher la peau.

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité****Produit:**

Toxicité pour les poissons :

Remarques: Donnée non disponible

**Persistance et dégradabilité****Produit:**

Biodégradabilité :

Remarques: Donnée non disponible

**Potentiel de bioaccumulation****Produit:**

Bioaccumulation :

Remarques: Donnée non disponible

**Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**Autres effets néfastes****Produit:**

Résultats des évaluations :

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

**CERACOL 80**

Version 5

Date de révision 01/04/2021

Date d'impression 08/23/2021

|                                       |                                                                                                                                                                        |
|---------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| PBT et vPvB                           | considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.                         |
| Réglementation                        | 40 CFR Protection de l'Environnement ; Partie 82 de la protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I                        |
| Remarques                             | Ce produit ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B)". |
| Information écologique supplémentaire | : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.<br><br>Donnée non disponible                                                                                |

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**
**Méthodes d'élimination**

|                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| EPA code (s) de déchets dangereux | : D001: Inflammable<br>D035: Butanone                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Déchets de résidus                | : Jeter selon accord avec les normes en vigueur aux niveaux local, fédéral et national.<br><br>Ne pas jeter les déchets à l'égout.<br>Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.<br>Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets. |
| Emballages contaminés             | : Vider les restes.<br>Éliminer comme produit non utilisé.<br>Ne pas réutiliser des récipients vides.<br>Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.                                                                                                                                                                        |

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**
**Réglementations internationales**
**IATA-DGR**

|                                    |                                 |
|------------------------------------|---------------------------------|
| UN/ID No.                          | : UN 1193                       |
| Nom d'expédition des Nations unies | : Ethyl methyl ketone, solution |
| Classe                             | : 3                             |
| Groupe d'emballage                 | : II                            |
| Étiquettes                         | : Flammable Liquids             |

**CERACOL 80**

Version 5

Date de révision 01/04/2021

Date d'impression 08/23/2021

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 364

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 353

**Code IMDG**

Numéro ONU : UN 1193

Nom d'expédition des Nations unies : ETHYL METHYL KETONE (METHYL ETHYL KETONE), SOLUTION

Classe : 3

Groupe d'emballage : II

Étiquettes : 3

EmS Code : F-E, S-D

Polluant marin : non

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**Réglementation nationale**
**49 CFR**

Numéro ONU / ID / NA : UN 1193

Nom d'expédition des Nations unies : Ethyl methyl ketone, solution

Classe : 3

Groupe d'emballage : II

Étiquettes : FLAMMABLE LIQUID

Code ERG : 127

Polluant marin : non

Tailles de récipient: tambours 55 gallons; seaux 5 ou 6 gallons; échantillons 2 oz./16 oz.

**SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**
**EPCRA - Plan d'Urgence et Droit de Savoir des Collectivités [Emergency Planning Community Right-to-Know]**
**US. EPA CERCLA Substances Dangereuses (40 CFR 302)**

| Composants | No.-CAS | Component RQ (lbs) | Calculated product RQ (lbs) |
|------------|---------|--------------------|-----------------------------|
| Butanone   | 78-93-3 | 5000               | 6061                        |

**SARA 304 - Notification de déverrouillage d'urgence**

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ en section 304 de EHS.

**US. EPA Loi sur le Planification des Mesures d'Urgence et Droit à l'Information des Travailleurs et du Public (EPCRA) SARA Title III Section 302 Substance Extrêmement Dangereuse (40 CFR355, Appendix A)**

**CERACOL 80**

Version 5

Date de révision 01/04/2021

Date d'impression 08/23/2021

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ dans SARA 302.

**SARA 311/312 Dangers** : Par le 13 juin 2016 Federal Register remarquez, l'EPA a harmonisé les catégories de danger EPCRA 311/312 avec la communication des dangers 2012 OSHA standard de classification et d'étiquetage des produits chimiques (p. ex. GHS). Veuillez vous reporter à la Section 2 de la FDS pour identifier les catégories de danger qui convient pour les rapports.

**SARA 302** : Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis aux exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.

**SARA 313** : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

**Loi sur l'Air Propre [Clean Air Act - USA]**

Ce produit ne contient aucun polluant de l'air dangereux (HAP), au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 112 (40 CFR 61)".

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant est/sont listé(s) dans le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM I Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489):

|          |         |        |
|----------|---------|--------|
| Butanone | 78-93-3 | 82.5 % |
|----------|---------|--------|

**Massachusetts Right To Know**

|          |         |
|----------|---------|
| Butanone | 78-93-3 |
|----------|---------|

**Pennsylvania Right To Know**

|          |         |
|----------|---------|
| Butanone | 78-93-3 |
| Cires    | -       |

**Pennsylvania Right To Know**

|          |         |
|----------|---------|
| Butanone | 78-93-3 |
| Cire     | -       |

**New Jersey Right To Know**

|          |         |
|----------|---------|
| Butanone | 78-93-3 |
| Cires    | -       |

**New Jersey Right To Know**

|          |         |
|----------|---------|
| Butanone | 78-93-3 |
|----------|---------|

**CERACOL 80**

Version 5

Date de révision 01/04/2021

Date d'impression 08/23/2021

Cire

**U.S.: Nombre Secret** : 800963-5862  
**Commercial**  
**d'Enregistrement de New**  
**Jersey pour le produit (NJ**  
**TSRN)**

**Prop. 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucune substance chimique, dont l'Etat de Californie ait connaissance, qui puisse provoquer le cancer, des malformations congénitales, ou tout autre dommage lié à la reproduction.

CONEG métaux lourds: Nous confirmons que nous utilisons emballage et / ou composants de l'emballage dans lequel la somme des niveaux de concentration accidentelles de plomb, le mercure, le cadmium et le chrome hexavalent ne dépasse pas 100 parties par million en poids.

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

TSCA : Nous certifions que tous les composants de ce produit sont énumérés sur le inventaire de TSCA ou ne sont pas sujets aux conditions d'avis par 40 CFR 720 30(h).

Section 4 / 12(b) : Non applicable

Liste active de l'inventaire TSCA : Tous les composants de ce produit sont répertoriés comme actifs et/ou sont exemptés

DSL : Nous certifions que tous les composants sont énumérés sur le LIS LCPE.

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

Date de révision : 01/04/2021

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.